



Vingt-cinquième séance du cinquième mandat
Mercredi 12 février 2025 à 18h30
Salle U159, Uni Dufour, 1^{er} étage

Ordre du jour

Madame, Monsieur,

Le Président, Christophe Lovis, m'a chargée de vous convoquer selon l'ordre du jour suivant :

18h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 novembre 2024

18h40

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

18h55

3. SI-ADMINISTRATION

- 3.1. Discussion (15 min)

19h10

4. COMMISSION PERMANENTE DE SURVEILLANCE DE LA CGTF (COPERSU-CGTF) : état des lieux

- 4.1. Présentation (5 min)
- 4.2. Discussion (10 min)

19h25

5. CONSULTATION¹ SUR L'INTERNALISATION DES CAFÉTIERIAS

- 5.1. Contextualisation par le Président (5 min)
- 5.2. Discussion sur le format de l'avis qui sera rendu : VOTE (15 min)
- 5.3. Continuation des discussions (20 min)

20h05

6. DIVERS (5 min)

Fin de séance 20h10

1. LU, art. 32, al. 3, lettre f, [l'assemblée] se prononce à titre consultatif sur les objets dont elle est saisie ;

Règlement interne de l'Assemblée, art. 6.3. La consultation : lorsque l'Assemblée est invitée par le rectorat à se prononcer à titre consultatif sur un objet (LU, art. 32, al. 3, lettre f), le Bureau reçoit les documents deux semaines avant la séance. Un texte présentant le ou les avis de l'assemblée est mis au vote à l'issue de la discussion. Si la synthèse n'est pas possible

dans l'immédiat, le texte est proposé par le Bureau à la séance suivante. Au besoin, le vote peut être organisé par circulation.

Cecilia Raziano González

AdU/OJ/crg février 2025